

COMMUNIQUÉ
30 septembre 2014

PLFSS 2015 :
L'AD-PA NOTE L'AVANCEE SUR LA CASA
ET RESTE VIGILANTE

Dans son Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), l'Etat a annoncé pour 2015 une augmentation de l'ONDAM médico-social de 2,2% (quand il était de 3% en 2014) soit une évolution inférieure à celle des prix et des salaires.

Compte tenu de cet arbitrage, l'AD-PA redit la nécessité pour l'Etat d'aller vers une logique de simplification afin d'alléger les contraintes, notamment budgétaires, qui pèsent sur le secteur.

L'Etat a par ailleurs indiqué que les crédits de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) non consommés à compter du 1^{er} janvier seraient utilisés au financement d'un plan d'aide à l'investissement en faveur des personnes âgées.

L'AD-PA depuis 2013 a toujours réclamé, notamment par pétition ou plus récemment conférence de presse commune avec l'ensemble des retraités et personnes âgées, que l'intégralité de ces crédits soient affectés à l'aide aux personnes âgées. Elle note donc que les personnes âgées, familles et professionnels ont été entendus.

L'AD-PA continue néanmoins de demander que les politiques en faveur des personnes âgées bénéficient à la fois à celles vivant en établissements qu'à celles accompagnées à domicile ainsi qu'aux réponses aux besoins de coordination.

Pour le reste, L'AD-PA reste très vigilante quant à ce que ces crédits soient intégralement alloués à la CNSA sans diminution de son budget et à l'utilisation effective qui en sera faite.

L'AD-PA propose enfin à l'Etat d'examiner les conditions d'un retour au sein de la CNSA des crédits de la CASA détournés un an et demi durant au bénéfice du FSV.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.